

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandra conway

<https://www.cadre21.org/membres/313e43157ae704fa995250e4>

Date d'obtention : 2020-11-25 21:22:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord lorsqu'un jeune vient nous voir pour nous dire être témoins ou avoir entendu parlé d'une situation de sextage nous enclenchons le processus de la trousse sexto. Après avoir fait la grille d'évaluation avec l'auteur du signalement nous poursuivons avec les autres témoins et la victime. De cette manière nous sommes en mesure d'identifier si c'est un acte malveillant ou impulsif. Si c'est un acte impulsif nous rencontrons l'auteur puis appelons les policier communautaire pour qu'il puisse y avoir une intervention éducative de fait. Si l'acte est malveillant nous appelons les policier et nous saisissons le téléphone de l'auteur. Dans tous les cas il ne faut jamais consulter la photo en question. il est important d'aller vérifier l'information avec tous les jeunes impliqués afin d'avoir une meilleure connaissance et vision de l'événement pour pouvoir mieux évaluer l'acte. il est important de protéger l'identité des autres élèves impliquer lors de la rencontre avec l'auteur et pendant tout le processus. il ne faut jamais hésiter à se référer à la grille d'aide mémoire. il faut que le jeune sente qu'il fait partie de la solution.

Par contre si un parent vient nous consulter et nous disant être témoin d'une situation de sextage nous devons le référer au service de police le plus proche car nous ne sommes pas en mesure de savoir s'il y a une repercussion sur son intégrité physique et psychologique il faut gérer la situation selon la politique de notre établissement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

je retiens qu'il faut rencontrer l'auteur de l'acte à la fin afin de nous permettre une meilleure évaluation de l'action. je comprend aussi que l'école n'est pas mandataire du service de police alors s'il nous demande d'intervenir nous ne sommes pas obligés. Pour utiliser la trousse nous devons être sûrs que la situation a des répercussions sur la vie du jeune à l'école. Il faut agir rapidement pour éviter la propagation des images. nous devons toujours respecter la politique de notre école concernant la loi 56 même s'il n'y a pas d'acte criminel. Il faut éviter d'ébruiter la situation en discutant avec les autres, il faut toujours protéger l'identité des jeunes impliqués. Dans tous les cas il faut informer le service de police. Il ne faut jamais consulter l'image en question ou les images même si le jeune insiste. ce réfère au guide criminel inclus dans la trousse et à la politique des établissements scolaires lors de notre intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

je trouve que l'étape la plus délicate selon moi est l'étape de l'évaluation, lorsqu'il faut évaluer si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant. et l'étape de la confiscation du téléphone, car il y a souvent des problèmes à ce niveau là avec les parents.

Il faut aussi s'assurer d'une bonne collaboration de tous pour pouvoir mieux intervenir, je comprend que pour eux ça peut être délicat de nous parler de la situation mais il est important d'avoir une bonne attitude et d'être rassurant tout au long de l'intervention.

il ne faut pas tomber dans la moralisation lorsque c'est un acte malveillant il faut respecter son cadre et le cadre de l'école lors de l'intervention c'est pourquoi il est important de travailler en équipe avec les policiers.